



Commission Nationale de la Psychiatrie

N°2 - JUIN 2023

NEWSLETTER

☎ 06 28 11 89 80
cnp@sante.cgt.fr

Page hautement recommandable sur le site fédéral :
<http://sante.cgt.fr/Commission-nationale-Psychiatrie>

RÉVOLTÉS PLUTÔT QUE MALTRAITÉS *IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE*

La psychiatrie publique agonise, elle est le reflet de tous les maux de la société. Une société qui va mal, maltraite la population, violente les individus. Les technocrates qui détruisent notre système de soins depuis 40 ans ont presque terminé leur « œuvre » :

Le massacre de la psychiatrie publique.



Cahier revendicatif CNP

L'ORGANISATION DU MASSACRE :

- ☞ Numéros clausus pour créer une pénurie de psychiatres, disparition progressive de la spécificité de la psychiatrie
- ☞ Suppression de postes, maltraitance institutionnelle, nomadisme forcé des soignants, déréglementation du temps de travail
- ☞ Démantèlement volontaire des lieux de soins de la psychiatrie publique
- ☞ Fermeture de lits sans moyens supplémentaires pour les structures ambulatoires,

ceci afin de provoquer une perte de sens au travail et « d'orchestrer » la fuite des professionnels.

La suite de la chanson, on la connaît ! les fermetures de lits qui s'accumulent dans toute la France : Patients à la rue, soins « dégradés », personnel à bout de souffle et, aujourd'hui, les unes après les autres ce sont les urgences de psychiatrie qui ferment la nuit.

La CNP CGT recense actuellement : les fermetures de lits de psychiatrie en 2023, les modifications d'autorisations d'installation depuis 2018, et parallèlement l'estimation du développement, ou non, des alternatives à l'hospitalisation. Tout au long de l'été, nous suivrons l'évolution de la situation et, attendons vos retours pour témoigner de ses conséquences, face au déni des responsables de cette catastrophe organisée

Refusons d'être les instruments de cette mascarade et **revendiquons**, de toute urgence, des moyens à la hauteur des besoins pour une psychiatrie humaine et vivante.

IL EST TEMPS DE NOUS RÉVOLTER !

DERRIÈRE LES MINUTES DE SILENCE LA DESTRUCTION S'ACCÉLÈRE !

Si le massacre de la psychiatrie publique a été savamment organisé depuis des décennies, aucun gouvernement, aucune ARS, n'assume d'en porter les conséquences. Il s'agit au contraire d'utiliser les passages à l'acte dramatique de quelques patients pour propager une image clivée de la psychiatrie. D'un côté celle qui relèverait d'une vision sécuritaire, de l'autre celle qui relèverait d'une vision « éducative », adaptative et maîtrisable du « bon » patient.

A travers ses commissions régionales de psychiatrie, la CNP CGT peut constater que cette double vision se met en œuvre, même si les tempos peuvent en être différents. Il s'agit toujours de détruire la psychiatrie humaine et vivante comme en attestent :

👉 La fermeture de lits d'admission classiques mais projets d'ouverture de lits d'USIP et d'UMD

👉 L'intégration progressive des hôpitaux de psychiatrie dans des hôpitaux de soins généraux dont ils deviennent finalement un service

👉 Le remplacement des lits sanitaires par des lits du médico-social

👉 La création d'équipes mobiles à l'échelle des territoires de santé, toujours précaires par leur financement, sous-dimensionnées, et dont la mission serait de remplacer les hospitalisations.

👉 Le regroupement de secteurs afin de mutualiser les équipes médicales et paramédicales

👉 Les appels à projets des ARS inféodant les financements à des projets excluant une approche psychothérapeutique

👉 La mise en avant des médiateurs en santé-pairs, et des secouristes en santé mentale plutôt que celle de professionnels formés

👉 L'appel au privé pour toutes les fonctions support

👉 Le regroupement des internes en psychiatrie sur les CHU au détriment des déserts médicaux des autres structures hospitalières de psychiatrie (CH-EPISM)

👉 La destruction des équipes de soins extrahospitalières et le transfert des suivis vers la médecine libérale

👉 L'ouverture large du marché de la « psychiatrie » aux cliniques privées avec les décrets concernant les nouvelles conditions d'installation

👉 L'engorgement programmé, et accentué, de la psychiatrie infanto-juvénile, avec le passage de l'âge légal de 16 à 18 ans pour la pédopsychiatrie, sans les moyens nécessaires pour suivre et hospitaliser cette population

👉 La transformation de structures de soins publiques en structures d'évaluation et d'orientation

👉 La vente à la découpe de terrains ou de bâtiments de psychiatrie publics pour le plus grand bénéfice des promoteurs.

Le rapport d'information de l'Assemblée Nationale déposé par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale sur le dispositif Mon parcours Psy

MonPsy, le parcours d'un échec

Le gouvernement aurait pu choisir d'embaucher des psychologues dans les services publics (hôpitaux, centres de santé...), garantissant ainsi l'accès à tous, sans dépassement d'honoraires, remboursé par la Sécurité Sociale.

Plutôt que de dispositifs complexes, parcellaires, ce sont de moyens dont nous avons pour soutenir ce qui fonctionne !

Le rapport d'information de l'Assemblée Nationale mentionne : « *Il ressort des auditions un impact très modeste du dispositif en matière d'accès aux soins psychiques et une insatisfaction générale des psychologues* ».